

TPE 2016

COMMERCE, ARTISANAT, PROFESSION LIBERALE,
INDUSTRIE, PARTICULIER EMPLOYEUR...

JE VOTE !

Du 30 décembre 2016
au 13 janvier 2017



La grande élection syndicale
pour les salariés des
Très Petites Entreprises

www.info-tpe.fr



Quand et comment voter

du 30 déc. 2016 au 13 janv. 2017, par courrier ou par Internet

- 1** Vous êtes salarié(e) d'une TPE.
- 2** **Septembre 2016 :** Début septembre, vous avez reçu, à votre domicile, un courrier avec les informations relatives à votre inscription électorale.
- 3** **Novembre 2016 :** courant novembre, vous recevrez votre matériel de vote (bulletins de vote et professions de foi des syndicats).
- 4** **Du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017 :** vous n'avez plus qu'à **voter, FO bien sûr !**

Du 5 au 26 septembre, vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes sur les sites dédiés.

PAR COURRIER :

un bulletin de vote à cocher pour le syndicat de votre choix (**FO !**) et une enveloppe retour **T**, à poster sans affranchissement.

PAR INTERNET :

une étiquette à gratter afin de découvrir votre login et votre mot de passe pour voter (pour **FO !**) sur le site :

<https://election-tpe.travail.gouv.fr>

www.inFO-TPE.fr :
l'information sociale
des salariés des TPE.

Les réponses à vos questions sur le travail (salaires, temps de travail, congés, formation, santé, retraites...), **en lien avec votre activité** (commerce de détail, coiffure, assistante maternelle, Hôtel-Café-Restaurant, services du particulier, services informatiques et conseil, bâtiment, artisanat, professions libérales, garages auto, ...), **sont sur :**

INFO-TPE.fr

Salariés des Très Petites Entreprises : vos questions, nos réponses

DU POIDS A MES DROITS

La plupart des droits existants sont le résultat de l'action syndicale et de la négociation collective.

Tout au long de 2016, face à la loi Travail, **FO** a défendu la convention collective nationale ou régionale, car elle définit, pour les TPE dans chaque branche professionnelle, un minimum de droits garantis à toutes et tous.

- + **FO** recueillera de votes aux élections TPE;
- + **FO** sera écoutée et entendue pour vous représenter;
- + vous donnerez du poids à vos droits !

FO

TPE
2016

JE VOTE